



Durée

Théorie : 770 heures

Clinique : 770 heures

Total : 1540 heures (44 semaines)

Capacité d'accueil

25 places

Pré-rentree : 12 Décembre 2024

Rentree : 06 Janvier 2025

Durée de la formation : 12 mois

Tarif

8110€ / an / apprenant en parcours complet

Prise en charge par la Région des Hauts de France sous conditions d'éligibilité

Formation éligible au projet de Transition Professionnelle

Lieu : IFAS

Lycée Camille Desmoulins

47, rue de la République

59360 LE CATEAU-CAMBRÉSIS

Contact

Téléphone : 03 61 56 01 20

Email : ifas@ch-lecateau.fr

Site internet

<https://www.ch-lecateau.fr/IFAS-Cateau-Cambrésis>

Nature et sanction de la formation

Diplôme d'État d'Aide-soignant délivré par le Ministère en charge de la Santé

Code RNCP : 35830

Accessibilité / Handicap

Contacter le référent handicap via le secrétariat de l'institut pour connaître les possibilités d'adaptation de la formation.

Direction Christine SAUGIS



En 2023

Taux de diplomation 83%

Taux de satisfaction des apprenants 100%

Taux d'insertion dans l'emploi 90%

Taux d'abandon de formation 11%

DIPLÔME D'ÉTAT D'AIDE-SOIGNANT

PUBLICS CONCERNÉS ET PRÉ-REQUIS

Être âgé de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation.

Répondre à l'une des conditions suivantes :

- Réussite aux épreuves de sélection conformément à l'arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.
- Inscription en formation par un employeur au titre de l'article 5 de l'arrêté du 7 Avril 2020
- Inscription en formation par la voie de la VAE <https://vae.asp-public.fr/vaeinfo/>

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ADMISSION

Période annuelle d'inscription à la sélection : de juin à septembre.

Dossier de sélection disponible sur le site internet de l'institut dès Juin.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, l'aide-soignant novice est un professionnel du soin, responsable, bienveillant et vigilant à l'éthique. Il œuvre en inter-professionnalité, sous la responsabilité de l'infirmier.

Par la relation qu'il instaure et entretient avec la personne et l'équipe interprofessionnelle, l'analyse des situations et la mobilisation des ressources, l'aide-soignant débutant agit en considérant la personne dans sa globalité et singularité, afin de lui proposer un accompagnement adapté.

Dans un environnement professionnel en constante évolution, il fait preuve d'adaptation, de réactivité, développe une dynamique d'actualisation des connaissances et s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de ses compétences.

FORMATION THÉORIQUE

La formation théorique et pratique comprend dix modules et un dispositif d'accompagnement s'appuyant sur les trois modalités suivantes :

- Un accompagnement pédagogique individualisé : 35 h
- Un suivi pédagogique individualisé des apprenants : 7 h
- Des travaux personnels guidés : 35 h

L'enseignement théorique est organisé sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés ou de travaux pratiques en petits groupes d'apprenants permettant l'apprentissage progressif des gestes techniques nécessaires à l'acquisition des compétences.

BLOC 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale.

BLOC 2 - Evaluation de l'état clinique d'une personne et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration.

BLOC 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants.

BLOC 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention.

BLOC 5 - Travail en équipe pluri professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques.



FORMATION CLINIQUE

La formation clinique comprend quatre périodes de stages pouvant être effectuées dans différentes structures employeurs, publiques ou privées, du champ sanitaire, social, ou médico-social, en établissement, en hospitalisation à domicile ou dans les services d'accompagnement et d'aide à la personne.

ÉVALUATION

L'évaluation des connaissances et des compétences est réalisée selon les modalités décrites par le référentiel de formation : étude de situation, pratique simulée, évaluation des compétences en stage...